

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, placé du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{lle}
NIVERLET, libraires;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 49 minut. soir, Omnibus.
3 — 52 — — Express.
3 — 27 — matin, Express-Poste.
9 — 4 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heure 50 minut. mat. Express.
11 — 49 — matin, Omnibus.
6 — 23 — soir, Omnibus.
9 — 28 — — Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

3 heures 2 minut. matin, March.-Mixte.
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

REVUE POLITIQUE.

Le *Courrier des Alpes* publie, dans son numéro de samedi, une déclaration signée des noms des plus hauts personnages de Chambéry, des fonctionnaires publics, des membres des corps constitués, des administrations municipales.

Les honorables signataires protestent contre les manœuvres auxquelles l'éventualité de la réunion de la Savoie à la France donne lieu à Genève, manœuvres destinées à détacher la vieille famille savoisienne des provinces du Chamblais, du Faucigny, et même une partie de celle d'Annecy. « Diviser la Savoie, disent-ils, ce serait déchirer son histoire. » et ils repoussent cette idée comme un crime de lèse-patrie.

Les nouvelles d'Espagne sont des plus favorables. Nous avons déjà entretenu nos lecteurs de la mission du général Ustaritz près de la reine. Dans l'audience accordée à l'envoyé du maréchal O'Donnell, la souveraine se serait plusieurs fois attendrie au récit des combats et des souffrances de sa brave armée, et elle aurait déclaré que sa reconnaissance pour le maréchal duc de Tétouan serait éternelle. Quant aux conditions probables de la paix, elles ont été débattues en conseil des ministres et nous avons rappelé ce qui a été dit à cet égard dans la presse espagnole.

Nous n'avons donc rien de plus certain à dire aujourd'hui, mais il nous semble que dans la situation des choses les résolutions à prendre à Madrid ne sauraient être douteuses.

Le maréchal O'Donnell est non-seulement commandant en chef de l'expédition, et à ce titre personne mieux que lui ne peut apprécier les nécessités de la paix et les conditions honorables auxquelles elle doit être conclue, mais encore il est président du conseil des ministres et à ce titre il doit avoir une influence prépondérante sur les résolutions à prendre.

Du reste, c'est, nous assure-t-on, et nous l'avons déjà dit il y a quelques jours, l'intention de la reine de confier la solution pacifique de l'expédition

à l'homme éminent qui l'a si heureusement entreprise, et assurément cette confiance de la souveraine ne sera jamais mieux justifiée.

Le débat annoncé avec tant de solennité et attendu avec tant d'impatience a commencé lundi dans les deux chambres du parlement. Des télégrammes de Londres nous en apportent des résumés qui naturellement sont trop incomplets pour que l'on puisse se livrer à une appréciation exacte du débat. Cependant, et d'après ce que nous en apprenons, le cabinet a obtenu un premier triomphe très-significatif.

A la chambre des Communes, M. Disraeli a proposé un amendement ayant pour objet de déclarer que la chambre ne croit pas convenable de se former en comité sur certains points concernant le traité de commerce avant d'avoir préalablement examiné et approuvé les engagements résultant du traité.

On comprend la tactique de l'honorable membre, qui voulait engager le combat avant même qu'un examen mûri au sein des comités eût jeté ses vives lumières au sein de la chambre; c'était presque une surprise de la part de M. Disraeli.

Malheureusement pour la réussite de son plan, M. Glandstone a soutenu avec une grande vigueur la justesse de la marche du gouvernement, thèse que lord John Russell a appuyée également. L'amendement, soutenu d'ailleurs par M. Fitzgerald, par M. Cairns, etc., a été mis aux voix et rejeté par 293 voix contre 230. La majorité ministérielle est donc de 63 voix.

A la chambre des lords, le comte Derby se livre à une critique générale assez vive du traité; il demande d'abord ce que la chambre compte faire pour réaliser le 20^e article, lequel, comme on sait, dit que le traité ne sera valide qu'alors que Sa Majesté aura été autorisée par le Parlement à l'exécuter.

Nous ne comprenons pas bien la question du noble lord. S'il a voulu demander au ministère comment il ferait pour exécuter le traité dans le cas où le Parlement ne lui donnerait pas son approbation, la réponse a déjà été faite et la question ne saurait être

qu'une petite malice peu digne du chef des tories.

Le noble comte critique d'ailleurs la manière précipitée dont le traité a été conclu; il rappelle que celui de Pitt avec la France avait été communiqué au Parlement dans tous ses détails.

Lord Granville répond et dit qu'aussitôt que la chambre des Communes aura adopté le traité, la chambre des Lords en recevra communication.

Lord Grey prétend qu'il n'est pas politique de lier l'Angleterre pour dix ans et entre dans quelques détails. Après une réponse du duc d'Argyle qui prend la défense du traité, l'incident n'a pas d'autres suites.

Le *Morning-Post* dit que le vote de lundi n'est pas seulement un triomphe de parti, c'est une assurance donnée à un fidèle allié que la chambre des Communes est décidée à soutenir le souverain dans l'observation honorable du traité.

On a plusieurs fois parlé, dans les feuilles italiennes, d'une proclamation du roi Victor-Emmanuel à laquelle on prêtait un sens trop contraire aux idées et aux sentiments de ce monarque pour que nous ayons cru même devoir en entretenir nos lecteurs.

Un journal de Turin, l'*Union libérale*, parle de nouveau de cette proclamation qui serait adressée aux provinces de la Toscane et de l'Emilie, et il en rapporte une analyse, ou du moins un sens général, qui n'a aucun rapport avec l'interprétation qu'on s'était plu à lui donner.

Ce document, d'après l'*Union libérale*, détermine franchement la situation des affaires d'Italie, qui, après des phases diverses, se montrent décidément sous un jour favorable.

Ce journal ajoute d'ailleurs que l'annexion est nécessaire, non-seulement à l'Italie, mais au reste de l'Europe, car c'est la seule solution qui puisse mettre un terme aux inquiétudes de tout le monde. « L'Italie centrale, dit-il, sait que le jour des discussions suprêmes approche, et elle y arrive avec la conscience d'un peuple qui sait accomplir l'acte le plus solennel. »

La *Gazette d'Elberfeld* publie une analyse intéressante de la dépêche prussienne adressée à la Saxe et relative à la nouvelle organisation de l'armée

FEUILLETON

LE MAJOR AUTRICHIEN.

(Suite.)

Après avoir débarrassé un siège, M. Haller le présenta à sa femme.

— Causons donc, dit-il après avoir repris sa place, non sans jeter un dernier coup-d'œil sur la légende en traduction.

— C'est de Christian que je veux te parler, dit M^{lle} Haller, après un instant de réflexion.

— De Christian ! est-ce qu'il t'aurait donné quelque sujet de mécontentement, ce brave garçon ?

— Non, mais des inquiétudes.

— Dérôgerait-il à ses habitudes laborieuses ?

— Non, au contraire, il travaille comme si son existence dépendait de ses efforts; l'École de Droit n'a pas de meilleur élève. Encore deux ou trois mois et il aura son diplôme de docteur.

— A-t-il donc fait quelque dépense outrée, une folie, une étourderie ?

— Rien de tout cela.

— Alors je renonce à deviner, et il faut que tu t'expliques.

— Tu sais, mon ami, que les mères sont clairvoyantes.

— Et les pères aveugles.

— Quelquefois, peut-être. N'as-tu rien remarqué, depuis quelques mois ?

— J'avoue que pour moi il n'y a rien de changé ici.

— Et cependant quelque chose, je veux dire quelqu'un occupe l'esprit de Christian.

M. Haller ne put s'empêcher de sourire.

— Quelque rêve entrevu à travers une jalousie; un prétexte à invocation aux étoiles, au zéphir, et à des accointances avec le dictionnaire des rimes ! Allons, il n'y a pas de quoi se donner grand souci !

— Je le pensais d'abord, j'ai maintenant changé d'avis. Christian aime une jeune fille, et je suis convaincue que, si l'on ne se met en travers, ce penchant deviendra une passion.

— Ne grossis pas les objets, en les regardant à travers l'inquiétude ?

— Tu vas en juger. Tu sais que Christian habite le pavillon du jardin qui a des jours sur la rue du Bac.

M. Haller fit un signe affirmatif.

— As-tu jamais remarqué le vis-à-vis du pavillon ?

— Assez, pour dire qu'un magasin de nouveautés est au rez-de-chaussée, un dépôt de soieries au premier étage, un bel appartement au deuxième.

— Et ensuite ?

— Ma foi, je n'ai pas porté mes investigations plus haut. Mais je trouve la question assez hors de propos.

— Au contraire, passons sur le troisième et le quatrième.

— C'est donc aux mansardes qu'il faut porter la vue ?

— Précisément.

— Alors j'y suis, et j'avais raison. Christian a découvert une étoile qui descend quelquefois pour lui sur terre, à moins qu'il ne monte dans son ciel. Je te promets de veiller aux conséquences.

— C'est plus sérieux que tu ne sembles le croire.

— Pourtant Christian est un garçon rangé, presque timide, honnête jusqu'au scrupule, et qui ne voudrait abuser personne, d'où je conclus qu'il s'agit là d'une aventure sans conséquence, à laquelle il sera facile de mettre ordre.

— Peut-être, et c'est précisément l'honnêteté de Christian qui fait tout le danger.

— Mais, si on lui prouve, et la preuve doit être aisée à trouver, que cette vision n'a rien de séraphique, et a pu descendre ailleurs et pour d'autres yeux que les siens ?

— Précisément, cette preuve est impossible. Oh ! j'ai étudié, observé, pris mes informations au cœur même de la place.

— Et tout cela se résume par ?...

— Par beaucoup de beauté, de conduite, de vertu, de travail et de courage.

— Diable ! en effet, des deux côtés il y a péril.

— Ajoutons que cette jeune fille paraît avoir reçu une

édérale. Après avoir rappelé les dispositions principales de l'ancienne organisation et développé les propositions de modifications, la Prusse fait observer qu'elle n'a d'autre but, en les présentant, que d'engager les divers Etats de la Confédération à agir de telle sorte que, dans un moment donné, on ne se trouve pas en face d'une situation mal arrêtée et de négociations interminables, tandis que les circonstances exigeraient peut-être une action prompte et unitaire.

Les propositions de la Prusse sont placées sur le terrain de l'unité de l'Allemagne et non du dualisme. Les arrangements proposés, dont le caractère unitaire apparaîtra clairement, sont nécessités même par la position géographique. La législation actuelle n'existe qu'en théorie, elle ne pourrait être mise en pratique, ainsi qu'une expérience de quarante ans l'a prouvé.

Jamais l'Allemagne n'a vu l'élection d'un commandant en chef de l'armée fédérale. Ce commandement est nécessairement attaché aux couronnes de Prusse et d'Autriche. Une armée fédérale qui ne s'appuierait pas sur les deux puissances allemandes ou l'une d'elles ne saurait sauvegarder et protéger l'Allemagne dans une grande guerre. Vis-à-vis de ces faits, la Prusse maintiendra invariablement son point de vue et reviendra constamment à ses propositions.

La Prusse n'a supposé d'aucune façon qu'on élèverait des objections contre ses propositions au point de vue militaire. Quant aux motifs politiques qu'on fait valoir pour les combattre, ce sont précisément les mêmes qui ont fait adopter les dispositions actuelles des lois militaires fédérales, dispositions qui empêchent cette organisation militaire de répondre à son but.

On rappelle encore dans la dépêche que pour la fidélité à remplir ses obligations la Prusse a toujours fait beaucoup plus qu'elle n'était tenue de faire en vertu des lois fédérales, et on cite des faits historiques connus en preuve de cette assertion.

La dépêche se termine en exprimant le profond regret qu'éprouve le gouvernement prussien à voir faussement interpréter ses efforts patriotiques, qui n'ont en vue que la sûreté de l'Allemagne, et la confiance que cette dépêche contribuera à faire disparaître les défiances. — A. Esparbié. (*Le Pays.*)

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Vienne, 21 février. — La *Gazette officielle* publie un décret de l'empereur qui donne aux israélites le droit d'acquérir des propriétés immobilières dans la Basse-Autriche, la Bohême, la Moravie, la Silésie, la Hongrie, le Banat, la Croatie, la Slavonie, la Transylvanie, le littoral et la Dalmatie; les droits de patronage et de police, ainsi que celui de prendre part à l'administration des écoles, adhérant à ces propriétés, sont suspendus pendant qu'elles sont possédées par des israélites. Ces derniers peuvent acquérir des établissements ruraux à la condition de satisfaire aux dispositions de la loi, c'est-à-dire de s'y établir et de les exploiter eux-mêmes.

Dans la Galicie, la Bukovine et la Cracovie, ceux parmi les israélites sortis de la première classe des lycées, écoles réelles, écoles d'agriculture, d'art forestier, des mines et de navigation, qui sont officiers, seront traités, quant au droit d'acquérir des propriétés immobilières, à l'égal des sujets chrétiens, les autres conserveront les droits qu'ils avaient avant 1848.

Marseille, 21 février. — Rome, 18 février. — Vingt-cinq députés anglais catholiques ont remis au Pape une protestation de fidélité; le Saint-Siège en a éprouvé une grande consolation.

Des lettres de Bologne disent que les paysans regretteraient le régime papal et que l'armée révolutionnaire recevrait des renforts.

On dit que l'archiduc Maximilien aurait envoyé au Pape 2,000 capotes pour des soldats et une batterie d'artillerie.

Madrid, 21 février. — La *Gazette* publie un bulletin duquel il résulte que les Maures se disposaient à canonner Melilla. Le brigadier Buceta, en convalescence, leur a enlevé des positions après avoir essuyé une perte de 31 hommes.

Il a fortifié ses positions et il s'est retiré dans la place, s'étant senti plus malade, et confiant la garde des positions au lieutenant-colonel du provincial de Grenade. Les Maures, en très-grand nombre, ont repris ces positions.

Le brigadier Buceta est revenu, s'en est emparé de nouveau, et il est rentré dans la place, après avoir perdu 182 hommes. On rejette le blâme de cet échec sur le lieutenant-colonel. (*Havas.*)

FAITS DIVERS.

Sur la proposition de S. Exc. le ministre secrétaire d'Etat de la guerre, 676 condamnés militaires détenus en France et en Algérie ont été l'objet de la clémence de l'Empereur. — 396 d'entre eux ont obtenu remise du restant de leur peine, et les 280 autres une réduction dans la durée de leur condamnation.

— Une lettre de St-Paul-de-Léon, du 13 février, adressée au *Journal d'Ille-et-Vilaine*, montre combien il est difficile de s'expliquer à quel point certaines personnes sont imprudentes. Les frères Quémener, ouvriers carriers, demeurant dans le faubourg Santec, avaient entrepris de faire sauter, dans une exploitation rurale des rochers qui gênaient la mise en culture d'une lande. Ils avaient donc acheté cinq livres de poudre de mine et employaient jeudi leur soirée à préparer leurs mèches. Tous trois étaient au

tour d'une grande table couverte de poudre, et « la veillée » se composait en outre d'eux, de leur père, de leur mère, de leur sœur et d'un voisin, jeune homme de dix-neuf à vingt ans.

Les mèches faites, les frères Quémener voulurent les essayer et, sans plus de façon, ils en allumèrent un bout à la chandelle, qui était au centre de la table et de la poudre. Presque aussitôt celle-ci prit donc feu, et une terrible explosion eut lieu. La toiture ébranlée tomba sur le plancher, qui la soutint, et les murs se lézardèrent. Quant à tous les acteurs ou témoins de cette stupide imprudence, ils furent tous, excepté le père Quémener qui était au lit, cruellement brûlés aux mains et à la figure. Heureusement ils en seront quittes pour des traces fâcheuses, et les yeux ne sont pas affectés de façon à faire craindre pour la vue d'aucun d'eux.

Par un singulier hasard, une partie seule de la poudre a fait explosion. Si celle-ci avait été complète, les malheurs eussent été beaucoup plus regrettables.

— On lit dans une correspondance de Rome, en date du 1^{er} février :

« Quelques correspondances de journaux de Paris, et tous les journaux de Londres du 24 janvier dernier, ont annoncé, en la dénaturant, une nouvelle sur laquelle je puis vous donner des renseignements précis, il s'agit d'un emprunt qui, suivant eux, aurait été contracté par M. Serre, banquier à Paris, avec le gouvernement pontifical.

» M. Serre est en effet venu à Rome, où il a fait un assez long séjour, et il a été reçu par Notre Saint-Père le Pape avec une distinction toute particulière; mais son voyage n'avait pas le but qu'on lui attribue.

» La proposition qu'il est venu soumettre au ministère de Sa Sainteté, tout en conservant le caractère d'une opération de banque, est conçue dans les conditions les plus avantageuses aux finances de l'Etat, et réserve exclusivement au trésor pontifical les bénéfices de l'opération. Aussi a-t-elle été acceptée avec empressement, et M. Serre se trouve aujourd'hui investi, par le gouvernement du Saint-Siège, d'un mandat que l'on peut qualifier de mission financière, mais qui n'a nullement la signification exclusive que l'on voudrait lui donner. » (86)

CHRONIQUE LOCALE.

L'article 37 du règlement d'administration publique du 9 janvier 1856 prescrivait que la fixation du taux de l'exonération fût publiée dans chaque commune avant le tirage de la classe appelée. En vertu d'un décret inséré dans la partie officielle du *Moniteur universel* de lundi, cette publication pourra désormais n'avoir lieu que dix jours au moins avant le commencement des opérations des conseils de révision.

Pour chronique locale et faits divers. P. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Marseille, 22 février. — Florence, 21 février. — Le comité électoral recommande uniquement l'annexion; le programme de M. Ricasoli est bien arrêté; on distribue une proclamation démocratique de M. Guerzet qui est combattue par le journal du gouvernement la *Nation*.

éducation qui la place au-dessus de ses compagnes.

— Je commence à partager tes craintes. Encore quelques mots : que fait cette jeune fille et comment l'appelle-t-ou?

— On la nomme Marguerite, et elle exerce la profession d'éventailliste.

M. Haller, sans questionner davantage, sonna et demanda un habit de ville, qu'il substitua à sa robe de chambre, et prit son chapeau.

— Qu'as-tu résolu, mon ami? lui demanda M^{me} Haller.

— Tu dis que M^{lle} Marguerite est honnête, laborieuse, bien élevée?

— C'est l'opinion de tout le monde.

— Où en est le roman?

— A des lettres, refusées d'abord, acceptées plus tard; enfin, le monologue est devenu dialogue; les lettres se croisent.

— Il n'y a rien de plus jusqu'ici?

— Rien de plus, et je crois le bien savoir.

— Eh bien! je vais chez M^{lle} Marguerite. Quoi dire, quoi faire? Je ne sais encore, mais le droit chemin est toujours le meilleur et le plus court. Avant une heure, je saurai ce que je devrai faire.

Sans plus attendre, M. Haller sortit, traversa la rue du Bac et monta à la mansarde de la jeune fille.

III.

— Pardon, Mademoiselle, dit M. Haller en entrant dans la chambre de l'ouvrière après les préliminaires d'usage. J'ai besoin de causer avec vous, et viens vous prier de m'accorder quelques minutes d'entretien.

La jeune fille, à cent lieues de l'objet de la visite, se montra tout d'abord sous son vrai jour. Elle crut à une affaire de profession, à une commande ou à des offres de travail. Elle présenta un siège au visiteur, et tourna sa chaise de façon à lui faire face.

Pendant ce temps, M. Haller ne put s'empêcher de remarquer sa grâce, sa jolie figure et l'élégance de ses manières. Un coup-d'œil sur l'ensemble de la chambre compléta la bonne impression qu'il éprouvait. Tout était d'une simplicité avenante; la propreté et l'arrangement donnaient à cet intérieur un attrait que n'ont pas toujours les beaux meubles et les riches tentures.

Aux fenêtres, grimpaient des volubilis et des thyrses de vigne vierge entremêlés de rhododendrum, de fuchsias et de pois de senteur.

— Ce diable de Christian a bon goût, ne put s'empêcher de penser le visiteur; je comprends son équipée. Mais il faut jouer serré.

Vous me voyez assez embarrassé pour entrer en matière, dit-il tout haut, après un moment de silence consacré à cet inventaire.

La jeune fille envisagea son interlocuteur. Dans ses

grands yeux se refléta une surprise sur la pente de l'inquiétude. Elle pressentit quelque chose d'imprévu.

— De quoi peut-il être question? dit-elle d'une voix troublée, si ce n'est d'un travail ou d'une commande?

— En effet, vous avez raison, reprit M. Haller avec vivacité; l'objection lui donnait une idée.

— Alors, Monsieur, dit l'ouvrière en reprenant son assurance, d'où peut venir votre embarras?

— De ma proposition même, et, si vous voulez bien me la permettre, une question nous mettra tous les deux à l'aise.

— Je vous écoute alors.

— Est-il trop indiscret de vous demander ce que produit votre travail de chaque jour?

— C'est un renseignement que vous auriez partout, répondit la jeune fille avec une bonne grâce parfaite; je puis donc vous le fournir, Monsieur, puisqu'il y a en jeu, je le suppose, une proposition. Le plus souvent, je peins des arabesques, des fleurs, des oiseaux; quelquefois on me confie des sujets. Payée à la pièce, j'arrive à gagner jusqu'à cent vingt ou cent trente francs par mois. Je m'en contenterais facilement, si je n'avais des parents à aider.

— Un père et une mère, peut-être?...

— Hélas! Monsieur, je suis orpheline.

— Pardon, Mademoiselle, si ma question réveille un chagrin, mais je voulais précisément vous offrir quelque chose de plus avantageux. Que diriez-vous, par exem-

Le pays est du reste calme et attend avec anxiété une solution.

Les journaux parlent de démonstrations contraires au gouvernement pontifical qui auraient eu lieu dans les Marches. — Havas.

CASSE GÉNÉRALE DES ASSURANCES AGRICOLES
Rue Royale-St-Honoré, 3, Paris.

Directeur pour l'arrondissement de Saumur,
M. MILLOCHEAU Eugène, rue de l'Abattoir.

CIRCULAIRE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL AUX DIRECTEURS
D'ARRONDISSEMENT.

Paris, le 15 décembre 1859.

Monsieur le Directeur,

Qu'avons-nous voulu en créant cette institution? deux choses : tarir la principale source des maux de l'agriculture et mettre à sa portée le crédit, sans lequel tout progrès lui est impossible. Né au milieu des campagnes, témoin des craintes incessantes et des souffrances du cultivateur, nous nous étions dit que, si les circonstances nous permettaient jamais de travailler à l'amélioration de son sort, ce serait pour nous à la fois un bonheur et un devoir. Nous avons tenu parole.

Cinq grands fléaux : l'Incendie, la Grêle, la Gelée, l'Inondation, la Mortalité du bétail, détruisent périodiquement le fruit des travaux du cultivateur, le jettent dans le découragement et le forcent, quoique à regret, d'échanger l'air pur et la vie morale des champs contre la dangereuse atmosphère des villes.

La cause de ses maux était connue, il n'était pas difficile d'en trouver le remède. Où pouvait-il être, si ce n'est dans une grande institution d'assurance qui, moyennant un léger sacrifice annuel, mit, à côté des sinistres de l'agriculture, le moyen infailible d'en réparer les pertes.

Cette institution existait-elle? Si elle eût existé, les populations rurales ne l'auraient pas réclamée avec tant d'insistance. Aucune compagnie, ni à prime, ni mutuelle, n'assure contre la Gelée et les Inondations; les tentatives faites pour assurer contre la Mortalité des animaux sont restées sans résultat; l'assurance contre la Grêle ne couvre qu'une faible partie des produits agricoles; l'Incendie seul a été l'objet d'assurances importantes: cependant il reste encore, surtout dans l'industrie et dans les campagnes, plus des deux tiers des valeurs à assurer, et ce sont précisément les plus exposées au fléau.

Puisqu'il est démontré que les compagnies, malgré tout ce qu'elles coûtent aux assurés, sont insuffisantes pour garantir la propriété et l'agriculture contre les fléaux qui les désolent, il est indispensable de créer une assurance universelle qui, embrassant toutes les valeurs et tous les fléaux, fasse concourir la France entière à assurer la France.

Restait à déterminer les conditions de cette grande institution nationale. Ces conditions sont : la sécurité, l'équité, l'économie. La sécurité qui garantit à l'assuré la réparation de ses pertes; l'équité dans les charges qui impose à chacun une cotisation proportionnée à ses risques; enfin l'économie qui ne demande que ce qu'il faut pour payer les sinistres.

D'une part, nos tarifs étant à primes fixes et mis en rapport avec les sinistres présumés, les assurés à la Caisse agricole savent à quoi ils s'engagent, sans avoir à craindre de nouveaux appels de fonds, et sont certains d'être indemnisés de leurs pertes;

d'autre part, les fondateurs de l'institution s'étant interdit toute espèce de bénéfices, l'excédant des pertes annuelles, après le paiement des dommages, au lieu d'être partagé entre des actionnaires, sera mis en réserve pour parer aux accidents imprévus et diminuer successivement les charges de l'assuré.

Tels sont, en somme, les causes et le but, le caractère et les conditions de cette grande institution d'intérêt public.

Certes, l'idée n'en est pas nouvelle : l'assurance générale ayant sa raison d'être dans les besoins des populations, tous les esprits généreux s'en étaient préoccupés. Dès avant 89, quelques évêques, inspirés par la charité chrétienne, en avaient déposé le germe dans leurs diocèses. Elle était un des principaux objets de la sollicitude de l'empereur Napoléon I^{er}, qui voulait la faire entrer dans le grand projet de code rural, que la France devra à son auguste successeur. On sait les tentatives faites par les assemblées issues de notre dernière révolution pour en doter le pays : on connaît également les vœux récents des conseils généraux, des sociétés et comices agricoles, et l'accueil à peu près unanime que le projet d'une assurance générale a reçu de la presse française; en sorte qu'on peut dire qu'il n'y eût jamais d'institution aussi universellement réclamée, aussi impatientement attendue, en un mot aussi populaire.

Assurément la Caisse agricole n'est point une institution de l'Etat, pas plus que ne l'ont été, dans le principe, les caisses d'épargne et de secours mutuels. Les fondateurs n'ont jamais eu cette prétention, et vous savez, M. le Directeur, que vos instructions vous recommandent d'user avec la plus grande réserve de la bienveillance de l'administration supérieure et du concours de ses fonctionnaires. Mais en résulte-t-il que nous ne sommes, même aux yeux du gouvernement, que ce que sont les compagnies ordinaires d'assurances?

An fond qu'avons-nous demandé au gouvernement et que nous a-t-il accordé? Ni privilège, ni faveur, rien qui puisse engager sa responsabilité. Le décret impérial qui nous a constitués ne nous a donné d'autres privilèges que de substituer dans les assurances le désintéressement à la spéculation, de garantir contre tous les risques au lieu de nous borner à quelques-uns, de réunir des réserves suffisantes pour parer à toutes les calamités, de placer ces réserves à la Caisse des dépôts et consignations et de ne pouvoir y toucher qu'avec l'autorisation du ministre de l'agriculture et sur le visa d'un inspecteur des Finances.

Ces privilèges ne sont pas pour nous, ils sont tous à l'avantage des assurés. C'est à vous, M. le Directeur, c'est à nous tous de le faire comprendre au public; et certes, avec tous les moyens de succès dont nous disposons : un directeur par arrondissement, un agent dans chaque canton et dans chaque commune, et partout des comités de patronage composés des hommes les plus recommandables, il faudrait jouer de malheur pour que les populations fussent longtemps à distinguer de quel côté sont leurs intérêts et leurs amis.

L'œuvre que nous avons entreprise est toute dans l'intérêt du pays; poursuivons ce noble but avec cette énergique persévérance sans laquelle rien de bon et de grand ne peut se fonder. Nous avons pour nous encourager et nous soutenir l'exemple et les

paroles suivantes de celui qui, après avoir sauvé la France, ne s'occupe que de sa gloire et de sa prospérité :

« La richesse d'un pays dépend de la prospérité de l'agriculture.

» L'agriculture est le premier élément d'un pays, » parce qu'elle repose sur des intérêts immuables » et qu'elle forme la population saine, vigoureuse » et morale des campagnes.

» L'agriculture est un des premiers éléments de » solidité et de durée des gouvernements et de » leurs institutions.

LOUIS-NAPOLÉON. (*Extinction du Paupérisme.*)
Recevez, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments distingués et dévoués.

Le Directeur général,
PERRON.

Par suite de motifs impérieux indiqués aux annonces, la clôture de la souscription à l'ouvrage : *Napoléon dans l'exil—Derniers moments de l'Empereur*, est ajournée au 1^{er} mars (dernier délai).

Sommaire de L'ILLUSTRATION, du 18 février.

Présentation des chevaux envoyés par le bey de Tunis à S. M. l'Empereur. — Histoire de la semaine. — Courrier de Paris. — Correspondances de Madrid et du Maroc. — Excentricités américaines. — Gazette du Palais. — Découvertes de pays inconnus dans l'Amérique centrale. — Bibliographie. — publications nouvelles. — Funérailles de la grande duchesse de Bade. — Travaux du canal Saint-Martin. — La Fête du 15 août à Taïti. — Variétés scientifiques. — décorations piémontaises. — Dépôt central des verreries et cristalleries. — Annonces. — Correspondance. — Feuilles de M. Beulé à Carthage.

Gravures : Présentation des Chevaux envoyés par le bey de Tunis à l'Empereur. — Députation de Tétouan implorant la clémence du maréchal O'Donnell. — Entrée des troupes espagnoles dans Tétouan. — Le prince des Asturies. — Uniforme des volontaires catalans. — Réjouissances populaires à Madrid, à l'occasion de la prise de Tétouan. — Découvertes de contrées inconnues de l'Amérique centrale : Tombeaux des Indiens; chasse au poignard; la ville de Bachajon, Ruines d'Ostuta; le Lion et la Rose des Andes; curieuse Pierre de sacrifices; intérieur d'une Grotte d'adoration; Chinampas ou jardins flottants. — Derniers adieux de la famille grand-ducale à la duchesse Stéphanie de Bade. — Travaux d'abaissement du canal Saint-Martin. — La Fête du 15 août à Taïti : défilé des Pirogues; distribution des drapeaux du Protectorat, et défilé des Districts; arrivée du commissaire impérial et de la reine Pomaré à l'hippodrome. — Les Décorations piémontaises. — Dépôt central des verreries et cristalleries françaises. — Nouvelles feuilles de M. Beulé à Carthage : deux dessins. — Rébus.

BOURSE DU 21 FÉVRIER

3 p. 0/0 hausse 20 cent. — Ferme à 68 00

4 1/2 p. 0/0 hausse 05 cent. — Ferme à 97 85

BOURSE DU 22 FÉVRIER

3 p. 0/0 hausse 30 cent. — Ferme à 68 30.

4 1/2 p. 0/0 hausse 15 cent. — Ferme à 98 00.

GODET, propriétaire-gérant.

ple, d'une place dans une honorable maison où vous auriez la table, ce qui s'ensuit, et deux mille francs d'appointements?

— Je dirais que c'est trop beau pour être possible.

— Cependant, c'est sérieux, si sérieux que dès aujourd'hui la position vous est offerte. L'acceptez-vous?

— Si j'accepte! fit joyeusement la jeune fille. Certes, car désormais je serai assez riche pour être utile à ceux qui ont besoin de moi.

— Pourtant, Monsieur, reprit l'orpheline, à laquelle venait subitement un scrupule, il faut que vous sachiez si ce que je puis faire vaut ce que vous m'offrez.

— Qu'à cela ne tienne, Mademoiselle, et si vous avez là quelques pièces...

La jeune fille se hâta de se lever et tira d'un carton plusieurs morceaux de velin et d'étoffes. Il y avait des motifs de toute sorte et de tous les genres.

M. Haller, quoique préoccupé du véritable objet de sa démarche, ceda à son tempérament d'amateur. Il examina tout avec soin, depuis les esquisses jusqu'aux peintures achevées.

— Il y a un véritable talent, savez-vous, dit-il à l'orpheline, dans ces fleurs, ces oiseaux, ces imitations de Lancret, de Watteau et de Boucher! Il est regrettable que vous consacriez cette science du dessin et ce sentiment de la couleur à de l'art exclusivement industriel.

— C'est trop de bonté, Monsieur, fit Marguerite rou-

gissante de plaisir.

Hâtons-nous de dire que l'amour-propre ne tenait que peu de place dans cette satisfaction; le sentiment dominant était celui qui avait guidé l'acceptation.

— Nos conventions sont donc bien arrêtées, Mademoiselle. Seulement j'oubliais de dire que la maison se chargeait des frais du voyage.

La jeune fille pâlit.

— Voici le moment critique, pensa M. Haller.

— De quel voyage voulez-vous parler, Monsieur? demanda Marguerite en balbutiant.

— En effet, j'avais négligé ce détail. La maison dont je vous parle est la plus importante de Florence!

— Quitter Paris! ce quartier, murmura la jeune fille en laissant s'égarer un coup-d'œil qui rencontra les cimes verdoyantes du jardin de M. Haller. C'est impossible!

— Nous y voilà, pensa son interlocuteur en voyant s'altérer le visage de Marguerite.

— Ne craignez rien, ce voyage est la moindre chose; d'ailleurs, vous serez accompagnée, reprit-il tout haut.

Décontenancée et tremblante, la pauvre enfant ne trouvait rien à répondre. Elle redit comme un écho de sa pensée, et avec un trouble croissant :

— Je ne puis, c'est impossible; je regrette bien...

— Remettez-vous, mon enfant. Je ne croyais pas que ce déplacement, si facile et si simple, pût vous effrayer à ce point.

— Ah! ce n'est pas la peur... c'est...

— Qu'est-ce alors, Mademoiselle?

— Vous comprenez, Paris, quand on y est...

— Rien ne vous y attache, je crois du moins l'avoir deviné.

Un nouveau regard de la jeune fille alla s'égarer du côté du pavillon du jardin.

— Je le pensais, dit-elle, mais vous savez, on a des amitiés, des relations, des habitudes, puis...

— Et le bien que vous espérez faire à vos parents qui ont tant besoin de secours!

Marguerite sentit des larmes monter de son cœur à ses paupières.

— Je ne veux pas vous tourmenter davantage, reprit M. Haller, ému à son tour, et je viens vous dire franchement, sincèrement, ce qui me fait souhaiter que vous acceptiez. Vous êtes une jeune fille exemplaire, à tous les égards; la vie vous a déjà imposé bien des épreuves; acceptez celle qui vous arrive; il n'y aura pas que Dieu qui vous en tiendra compte. Il faut partir, mon enfant, il le faut surtout pour vous, et tenez, à quoi bon ne pas s'expliquer nettement. Ce n'est pas Paris, ce ne sont pas des liaisons fugitives qui vous retiennent, malgré votre désir, de tendre une main secourable à des parents pauvres; permettez-moi de vous le dire, c'est quelque chose de plus sérieux. Vous aimez quelqu'un!

(La suite au prochain numéro.)

Etudes de M^e BODIN, avoué à Saumur, et de M^e CLOUARD, notaire en la même ville.

A VENDRE

Par suite de licitation entre majeurs et mineurs,

UNE MAISON,

Située au Pont-Fouchard,

ET

Plusieurs MORCEAUX de Vigne, Situés communes de Bagnaux et Distré.

L'adjudication aura lieu le dimanche onze mars mil huit cent soixante, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

DÉSIGNATION.

1^{er} LOT.

Au canton du Pont-Fouchard, une maison et dépendances, comprenant au rez-de-chaussée, trois chambres à feu et corridor; au premier étage, deux chambres à feu; greniers au-dessus, cabinet et grenier sur le jardin ci-après; cour, dans cette cour pompe, cellier, angar et cave; magasin et portail donnant sur la grand'route; jardin clos, bien planté d'arbres fruitiers, d'une contenance d'environ onze ares;

Le tout en un ensemble qui joint au midi les héritiers Kaiser, au nord M^{me} Datour, Moneste et Soudier, au levant M^{me} Tessier, et au couchant la grand'route.

Mise à prix : six mille cinq cents francs, ci. 6,500 fr.

2^e LOT.

Au canton de La Moulière, un morceau de vigne, de la contenance d'environ trente-huit ares soixante trois centiares, joignant au midi M. Simonet, au nord M. Martin Barrault, au levant M. Joulain et autres, et au couchant le chemin de La Moulière.

Mise à prix : onze cents francs, ci. 1,100 fr.

3^e LOT.

Dans la pièce des Malgagnes, un morceau de vigne, contenant soixante-seize ares quatre-vingt-sept centiares, avec grotte; cette vigne joint au midi l'ancien chemin de Saumur à Doué, au couchant M. Delhomeau, et d'un autre côté, M. Lebrun.

Mise à prix : onze cents francs, ci. 1,100 fr.

4^e LOT.

Au canton des Champceaux, un morceau de vigne, de la contenance de cinquante-deux ares vingt-quatre centiares, joignant d'un côté M^{me} Mesnet, chemin entre, et d'autre côté M. Pastry.

Mise à prix : mille francs, ci. 1000 fr.

5^e LOT.

A Munet, une cave, avec pressoir et ses ustensiles, joignant au levant M. Cesleau et au midi la veuve Tarod; droit de passage pour arriver à cette

cave par une cour commune; droit d'usage au puits et facilité de décharger sa vendange dans la cour.

Mise à prix : cent cinquante francs, ci. 150 fr.

Total des mises à prix. . . . 9,850 fr.

PROCÉDURE.

L'adjudication est poursuivie à la requête de MM. Jean Misandeau, propriétaire, demeurant au Pont-Fouchard, commune de Bagnaux, et Jean-Jules Misandeau, cuisinier, demeurant à Saumur, demandeurs, comparant par M^e Remy Bodin, leur avoué constitué, contre la dame Joséphine Misandeau, épouse du sieur Cochenille, marchand de bois, demeurant au Pont-Fouchard, et celui-ci pour la validité, défendeurs, comparant par M^e Labiche, leur avoué;

En vertu d'un jugement rendu par le Tribunal civil de Saumur, en date 11 février 1860, enregistré;

Lequel jugement a commis ledit M^e CLOUARD, notaire, pour faire la vente, et à fixé les mises à prix ci-dessus indiquées.

S'adresser, pour plus amples renseignements :

1^o A M^e CLOUARD, notaire, dépositaire du cahier des charges;

2^o A M^e BODIN, avoué poursuivant;

3^o A M^e LABICHE, avoué co-licitant.

Saumur, le 23 février 1860.

R. BODIN.

Enregistré à Saumur, le 23 février 1860, f^o . . . , r^o . . . , c^o . . . Reçu 2 fr. 20 centimes, décime compris.

(85) Signé : TOUCHARD.

Etude de M^e CESBRON, notaire à Doué.

A VENDRE

De gré à gré,

Ensemble ou séparément,

1^{ent} Une grande et belle MAISON, située à La Chapelle, commune de Doué.

Cette maison nouvellement construite est bien distribuée. Il en dépend de nombreuses servitudes, cours, jardin anglais, jardin potager et verger.

Le tout se tient, est renfermé de murs, et contient environ un hectare cinq ares dix centiares.

2^{ent} La Métairie de MACHEFER, située commune de Doué, d'une contenance totale d'environ trente-trois hectares, et composée de terres labourables et prés de bonne qualité.

S'adresser, pour traiter et avoir des renseignements, à M^e CESBRON, notaire à Doué.

Il y aura sécurité pour les acquéreurs et facilité pour les paiements.

A VENDRE

DEUX MAISONS,

Sises levée d'Enceinte,

Occupées par M^{me} Consillan et M. Latham.

S'adresser à M^e DUTERME, notaire.

A VENDRE

Ensemble ou séparément,

1^o UNE MAISON,

Nouvellement restaurée,

Située à Saumur, rue Cendrière, n^o 8.

Cette maison, devant laquelle est une belle cour d'entrée, comprend :

Au rez-de-chaussée : vestibule, salle à manger, à la suite une galerie vitrée donnant sur le jardin, office, cuisine; à côté de la salle à manger une grande pièce à cheminée, avec cabinet; sous la cuisine une cave voûtée, à côté une pompe; à gauche de la cour un serre-bois.

Au 1^{er} étage : vestibule, salon, chambre à coucher avec cabinet de toilette, une autre chambre à coucher, donnant sur le jardin, avec cabinet de toilette et lieux à l'anglaise; deux autres chambres à coucher avec cabinet de toilette; escalier de service, mansarde et greniers. — Jardin de deux ares vingt centiares, derrière la maison; lieux d'aisances;

Au bout du jardin, une cave ou serre-bois avec grenier au-dessus.

Au midi de la maison, et au bout de l'allée qui la sépare de celle qu'occupait M. Léger, une écurie avec grenier au-dessus, et un espace de terrain

où l'on pourrait faire une belle remise. 2^o Une autre MAISON, joignant la précédente, et qui était occupée par M. Léger.

Cette maison se compose de 2 corps de bâtiment, avec cour entre les deux. Le 1^{er} bâtiment, sur la rue, comprend, au rez-de-chaussée, deux pièces séparées par un corridor et un cabinet; au 1^{er} étage, deux chambres à cheminée; au 2^e, une chambre et greniers; cave et puits dans la cour.

Le 2^e bâtiment comprend, au rez-de-chaussée, une cuisine et une écurie; au premier, une chambre à cheminée avec grand cabinet de toilette; même disposition au 2^e étage. — Latrines.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue Cendrière, n^o 8. (524)

A LOUER

Jolie MAISON bourgeoise, Cour, Ecuries et Remise,

Rue du Pavillon, n^o 10.

S'adresser à M. MORICEAU, rue de Fenet, 36. (69)

Un CLERC DE NOTAIRE, ayant dix-huit mois de stage, DEMANDE UNE PLACE.

S'adresser au bureau du journal.

EAU GALVANISÉE

Pour rendre le cuivre aussi brillant que dans son neuf.

COMPOSITION POUR LA DESTRUCTION DES PUNAISES.

Le tout fabriqué et débité par PITOIS, rue S^t-Nicolas, maison Rousseau.

Preuves nombreuses de succès.

LE

COURRIER DES FAMILLES

JOURNAL DE LA SANTÉ ET DES INTÉRÊTS AGRICOLES

Paraissant les 1^{er}, 10 et 20 du mois, en 24 colonnes.

5^e ANNÉE.

« Le Courrier des Familles obtient des suffrages et des succès, parce que son programme est le plus varié, le plus attrayant et le plus complet de tous les journaux à bon marché. » (La Patrie.)

Un An : 8 francs.

Par un mandat au Directeur, 1, rue Baillet, à Paris.

ANNUAIRE DES FAMILLES

ET LE MÉDECIN DES EAUX

Un beau volume de 320 pages, contenant — outre une foule de renseignements utiles : — les établissements minéraux de la France (propriétés des eaux, maladies qu'elles combattent, itinéraires, etc.), — un dictionnaire d'hygiène et de médecine domestique, traitant toutes les maladies les plus communes : causes, effets, symptômes, médication ou traitement de chaque maladie, etc.

Prix : 1 fr. 50 c.

Mandat au D^r L. MULLER, 1, rue Baillet, à Paris.

Les abonnés au COURRIER DES FAMILLES reçoivent cet ouvrage en PRIME.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

La CLOTURE de la souscription à l'ÉDITION POPULAIRE ILLUSTRÉE des magnifiques relations historiques des Docteurs O'MEARA et AN TOMARCHI, médecins de l'auguste exilé de Sainte-Hélène :

NAPOLÉON DANS L'EXIL. --- DERNIERS MOMENTS DE L'EMPEREUR

Fixée primitivement au 15 février (avec droit à la prime) est ajournée au 1^{er} Mars (dernier délai).

L'accueil si sympathique fait à cette publication par les masses, heureuses de donner ainsi un nouveau témoignage de leur affection à la dynastie napoléonienne, et les nombreuses réclamations adressées par les personnes qui, faute d'avis opportun, n'ont pu souscrire encore à ce précieux ouvrage, nous font un devoir rigoureux de cet ajournement. Toutes les demandes peuvent donc reprendre leur libre cours.

Cette publication remarquable, formant l'un des récits les plus fidèles et les plus complets de la longue et douloureuse captivité de Napoléon 1^{er}, doit paraître en 40 livraisons, à raison d'une livraison par semaine, de 8 pages grand in-4^o, sur beau papier, contenant chacune une magnifique gravure, et former ainsi, avec titres et couverture, un fort volume de près de 400 pages, que chacun aujourd'hui VEUT et PEUT posséder.

Donc, toute personne qui, d'ici au 1^{er} mars prochain, effectuera sa souscription, en envoyant en un mandat sur la poste, ou en timbres-poste, la somme de TROIS FRANCS à M. PAUL ALAZARD, directeur de la publication, 34, rue Saint-Marc, à Paris (bureau de la Semaine illustrée), recevra franco ledit ouvrage, à raison d'une livraison par semaine, et, à titre de prime gratuite, une belle carte colorisée du théâtre de la guerre en Chine, qui se vend dans le commerce 1 fr. 25 c.

Vu pour légalisation de la signature ci-contre.
En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,